

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.117**

L'An deux Mille Six, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 5 décembre 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 5 décembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme DAVID-COURTIN représentée par Mme TERRIEN  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD  
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

**ABSENTS -EXCUSES** : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Convention avec l'Etat pour la rétrocession de la RN 150 entre le carrefour de la Poste et le giratoire Rhin et Danube

**VOTE** : UNANIMITE

Dans la perspective de la remise en état de l'infrastructure de la route nationale 150, dans sa section comprise entre le giratoire « Rhin et Danube » et le carrefour de La Poste, il est demandé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la rétrocession de cet axe par l'Etat à la Ville de Royan.

Le projet consiste à engager la procédure permettant le déclassement, la rétrocession et le classement dans la voirie communale des voies dénommées « cours de l'Europe », « avenue Maryse Bastié », « avenue de la Libération » et « avenue Louis Bouchet » (jusqu'au giratoire « Rhin et Danube »).

L'Etat versera à la commune une indemnisation fixée à 300.000 Euros T.T.C. correspondant d'une part aux travaux de réfection de la couche de roulement, et d'autre part à une participation dans le cadre de la sécurité routière aux travaux de construction d'un grand giratoire au carrefour « avenue Maryse Bastié / boulevard Franck Lamy ».

A cet effet, l'Etat a élaboré un projet de convention relatif au reclassement dans la voirie communale de cette artère.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de cette procédure, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le projet de convention correspondant.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU le projet de convention établi par l'Etat concernant le reclassement dans la voirie communale de la R.N. 150, dans sa section située entre le carrefour de La Poste et le giratoire « Rhin et Danube »,

VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 29 novembre 2006,

APRES en avoir délibéré,

## **D E C I D E**

- D'approuver le projet de convention visant à reclasser dans la voirie communale la R.N. 150, dans sa section située entre le carrefour de La Poste et le giratoire « Rhin et Danube »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le projet de convention relatif à cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 Décembre 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT